



Résidence autonomie Joliot Curie Malakoff

CONVENTION LA BÊTA-Pi / la Résidence autonomie Joliot Curie

Entre :

L'association La Bêta-Pi située(e) 9 avenue Marcellin Berthelot à Meudon (92190), représentée par Julien Rol Malherbe en sa qualité de directeur, dûment habilité(e) aux fins de signer les présentes,

Ci-après dénommée « La Bêta-Pi »

Et

La Résidence autonomie Joliot Curie située 7 Rue Laforest à Malakoff (92240), représenté(e) par Mme Jacqueline BELHOMME, en ses qualité de Présidente du CCAS et Maire de Malakoff, dûment habilitée aux fins de signer les présentes,

Ci-après dénommée « La Résidence autonomie Joliot Curie »

Préambule

La Bêta-Pi

Née en 1997, la Bêta-Pi est une association qui revendique deux appartenances :

La culture autour des techniques et des sciences : pour permettre à tous de comprendre notre environnement technique et l'état des connaissances scientifiques du moment ;

L'éducation populaire : pour permettre à tous de comprendre pour être auteur et acteur de sa vie et dans la société.

Elle intervient beaucoup auprès des publics jeunes (interventions scolaires ou périscolaires, loisirs, séjours, clubs), des animateurs (volontaires ou professionnels), des réseaux associatifs et professionnels, des entreprises et du grand public.

La Bêta-Pi intervient dans les Deux-Sèvres (79) en Nouvelle-Aquitaine, à Meudon/Sèvres et ses environs en Ile-de-France et occasionnellement en France et aussi à l'étranger quand les projets s'y prêtent.

la Résidence autonomie Joliot Curie

Situé à Malakoff (Hauts-de-Seine), l'établissement Résidence Autonomie Joliot Curie est une Résidence Autonomie (Foyer Logement) pour personnes âgées autonomes. Cet établissement dispose de 40 logements.

Article 1 – Objet de la convention et objectifs du partenariat

La présente convention établit les conditions générales et les moyens de réalisation de la participation d'une équipe de volontaires en Service Civique¹ de La Bêta-Pi à un projet avec la Résidence autonomie Joliot Curie dans le cadre des ateliers « **Silver Geek** ».



Lors du projet, les volontaires, auront pour missions :

- Animer des ateliers numériques ludiques au travers l'utilisation de tablette tactile et de console de jeux vidéo.
- Proposer et encourager le *Trophée des Seniors Silver Geek* aux participants des ateliers.
- Organiser le Challenge Départemental Hauts-de-Seine du *Trophée des Seniors Silver Geek* de Wii Bowling.

Article 2 – Engagements mutuels

La Bêta-Pi et la Résidence autonomie Joliot Curie se coordonnent pour former et informer les volontaires, sur les thématiques nécessaires au bon fonctionnement des ateliers (positionnement à avoir avec les personnes âgées, outils d'animation, préparation à la première visite, etc.)

Article 3 – Engagements respectifs

Article 3.1 – Moyens engagés par La Bêta-Pi

La Bêta-Pi mobilise une équipe de volontaires qui pourra intervenir sur au minimum 8 à 10 ateliers d'environ 1h30 au rythme d'un atelier par semaine ou toutes les deux semaines entre le mardi et le vendredi. Le calendrier des interventions sera établi à l'avance et joint en annexe.

Des stagiaires de l'association La Bêta-Pi pourront être amenés à intervenir en complément des volontaires de services civiques.

Le référent de La Bêta-Pi, Julien Rol Malherbe, assure le suivi des volontaires, ainsi que le suivi des ateliers Silver Geek en lien étroit avec le partenaire. Sur le terrain ou à distance, il vient en appui organisationnel. Son accompagnement sera complémentaire en temps et en objectifs de celui assuré par Le référent de la Résidence autonomie Joliot Curie.

La Bêta-Pi a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile générale auprès de la MAIF qui garantit sa responsabilité civile générale et les accidents corporels subis ou causés par les membres de la La Bêta-Pi à l'occasion de ses interventions.

Article 3.2 – Moyens engagés par la Résidence autonomie Joliot Curie

la Résidence autonomie Joliot Curie identifie un référent au sein de la structure en appui pour faciliter la mise en place du projet et des ateliers tout au long du projet. Son appui vise également à faciliter la rencontre et la création d'un lien de confiance entre les bénéficiaires et les volontaires,

Référent : M. Chergui

Le référent est le contact privilégié de La Bêta-Pi et apporte un appui complémentaire pour le suivi du projet en cas de problème avec un bénéficiaire.

La Résidence autonomie Joliot Curie mettra à disposition des volontaires une salle pour la mise en place des ateliers Silver Geek.

Afin de préparer les premiers ateliers numériques, la Résidence autonomie Joliot Curie s'engage à introduire les volontaires auprès des bénéficiaires du projet.

Article 4 – Modalités de suivi et de bilan

Durant la période du projet, des réunions pourront être convenues conjointement afin de faire l'état d'avancement du projet où pourront être discutées : les visites en cours, le planning, le suivi des objectifs et des éventuelles difficultés. Elles réuniront les référents de l'association La Bêta-Pi & la Résidence autonomie Joliot Curie et les volontaires.

Suite au 1^{er} mois d'intervention, une réunion d'étape sera organisée pour faire le point sur l'action des volontaires.

¹ Le Service Civique est encadré par la loi 1010-241 du 10 mars 2010

En fin de projet, les volontaires et les référents des deux structures se réuniront pour évaluer le projet.

Un bilan de l'action sera remis à la fin de la convention.

Article 5 – Durée

La présente convention entrera en vigueur à compter de la date à laquelle elle est signée et ce jusqu'à la fin du projet le 15/07/2024.

A noter que ponctuellement et par anticipation, les volontaires pourront être détachés des ateliers Silver Geek pour les obligations inhérentes à la La Bêta-Pi (formation congés, projet de structure...). La Bêta-Pi s'engage à informer la Résidence autonomie Joliot Curie le plutôt possible pour anticiper ces absences dans un délai suffisant.

Article 6 – Modifications, renouvellement et rupture de la convention

La présente convention est modifiable par la rédaction d'un avenant rédigé par ses signataires, dans quel cas la démarche devra être motivée et notifiée par écrit en respectant un préavis de deux semaines.

Chaque partenaire est libre de mettre fin à tout moment au présent partenariat par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis d'un mois. En cas de manquement caractérisé des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de deux semaines suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait en deux exemplaires, à Malakoff le 26/03/2024

Pour La Bêta-Pi
Monsieur ROL MALHERBE
Directeur

Pour la résidence autonomie Joliot Curie
Madame Jacqueline BELHOMME
Présidente du CCAS

Annexe - Calendrier prévisionnel

Les vendredis :

19/04

03/05

17/05

31/05

14/06

28/06